

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 639**

PRENEZ AVIS QUE lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement d'emprunt suivant :

Règlement décrétant des dépenses relatives à des travaux d'aménagement et l'acquisition d'équipements dans les parcs de la Ville pour des dépenses de 2 700 000 \$ et un emprunt de 1 610 000 \$ à ces fins

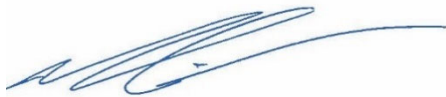
Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 1^{er} décembre 2023 et a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 décembre 2023.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Repentigny, ce 12^e jour du mois de décembre 2023.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat